



SECRÉTARIAT D'ÉTAT  
CHARGÉ DE L'ÉCONOMIE  
SOCIALE ET SOLIDAIRE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

jamais  
sans  
elles

## Charte #JamaisSansElles Secrétariat d'État chargé de l'Économie sociale et solidaire et de la Vie associative

*Le Secrétariat d'État chargé de l'Économie Sociale et Solidaire et de la Vie associative, conforte son engagement en faveur de la mixité, en soutenant l'association #JamaisSansElles et en consolidant son partenariat avec elle par la signature d'une charte ambitieuse et volontaire pour accroître la visibilité des femmes et assurer un juste équilibre des nominations de femmes et d'hommes dans l'ensemble de son périmètre.*

### 1. Signature par le secrétariat d'État de l'appel #JamaisSansElles

Le Secrétariat d'État chargé de l'Économie sociale et solidaire et de la Vie associative s'engage à ce que ses principaux représentants et ses principales représentantes, y compris la Secrétaire d'État, ne participent plus à aucune manifestation publique, ou événement ou intervention médiatique, en présentiel ou à distance, où seraient débattus, commentés ou jugés des sujets d'intérêt commun, sociétaux, politiques, économiques, scientifiques ou stratégiques, et qui ne compteraient parmi de nombreux intervenants aucune femme. Ceci suppose que les représentants et représentantes du secrétariat d'État ne prennent la parole que lors d'événements, quelle qu'en soit la forme (tables rondes, débats et panels ouverts au public ou télédiffusés – tv, radio, internet –, la participation à des séminaires, jurys, etc.), qui, comptant au moins trois intervenants, incluent la présence d'au moins une femme ou d'une autre femme.

Cet engagement vaut à la fois pour les événements et les séminaires internes et externes, en présentiel ou en ligne.

Pour œuvrer en faveur d'une mixité équilibrée, cet engagement est applicable dans les deux sens, c'est-à-dire que lorsqu'aucun homme ne figure parmi les participants, le secrétariat d'État pourra privilégier l'intervention d'un collaborateur au lieu d'une collaboratrice (voir annexe).

## **2. Plan d'action en faveur de la mixité**

### **Relations humaines**

Le secrétariat d'État s'engage à inclure systématiquement la problématique de genre dans son approche des recrutements et affectations, à adopter une politique d'embauche visant à rétablir l'équilibre, à sensibiliser à la question de l'égalité femmes-hommes en interne, et à mettre en place une politique accélérée de convergence des salaires.

### **Égalité femmes-hommes, nominations au sein du secrétariat d'État**

La loi du 12 mars 2012, dite loi Sauvadet, impose, depuis 2017, un taux minimum de 40 % de personnes de chaque sexe dans les primo-nominations aux emplois supérieurs et dirigeants de la fonction publique. Le secrétariat d'État met en œuvre les mesures nécessaires pour atteindre cet objectif de primo-nominations équilibrées pour les emplois concernés au sein de ses services.

Il s'engage à assurer un juste équilibre des nominations de femmes et d'hommes sur les emplois d'encadrement supérieur.

Pour atteindre cet objectif, le secrétariat d'État s'engage à renforcer la détection des talents féminins lors des revues de cadres, à promouvoir et renforcer les actions d'accompagnement, telles que des actions de mentorat. Il pourra si besoin s'appuyer sur JSE ou d'autres associations partenaires.

Le secrétariat d'État s'engage à porter ces engagements à la connaissance de l'ensemble des directions du Secrétariat d'État, à les mettre en œuvre, les promouvoir, pour améliorer la mixité.

### **Favoriser la mixité et la féminisation des instances dirigeantes des parties prenantes de l'ESS**

Le secrétariat d'État s'engage à porter ces engagements à la connaissance de l'ensemble des organisations de l'Économie Sociale et Solidaire, et à se mobiliser auprès des acteurs de l'ESS afin qu'ils s'engagent à l'amélioration de la parité de leur gouvernance et représentation.

### **Détecter les biais dans les algorithmes informatiques**

Le secrétariat d'État s'engage à être vigilant quant aux algorithmes informatiques et les outils d'intelligence artificielle qu'il utilise dans le cadre de ses projets numériques afin de détecter leurs biais, notamment des biais de genre et les biais discriminants, pour inciter les éditeurs de logiciels et les plates-formes à les corriger. Il s'engage également à intégrer cette problématique dans le cahier des charges de ses commandes et appels à projets, et à inciter l'ensemble des parties prenantes de l'ESS à s'inscrire dans cette démarche éthique de l'intelligence artificielle afin de la généraliser.

### **3. Engagement de suivi**

- Les signataires s'engagent à revoir la charte chaque année au 1<sup>er</sup> trimestre pour évaluer ce qui a été réalisé sur le plan d'action et l'amender si nécessaire.
- Le secrétariat d'État s'engage à réaliser une enquête d'impact auprès des signataires de la charte #JamaisSansElles et présenter les résultats une fois par an.

### **4. Communication**

Dans ses actions de communication, le secrétariat d'État s'engage à véhiculer une image d'égalité, de diversité et d'inclusion. En particulier, des interventions mixtes seront systématiquement adoptées en cas d'intervenants multiples, que ce soit face à la presse, à des influenceurs, ou lors des présentations de perspectives stratégiques et/ou économiques.

Les signataires s'engagent, à titre individuel, à être vigilants à ce que l'utilisation éventuelle de leur image par des tiers intègre un cadre mixte.

Le secrétariat d'État partagera son engagement avec #JamaisSansElles dans sa communication interne et externe, et auprès des agents du secrétariat d'État, à chaque fois que cela sera pertinent, notamment par des publications sur les réseaux sociaux, les sites officiels du secrétariat d'État, ses intranets et lettres d'informations. Il s'engage également à partager ses recommandations d'expertes afin de nourrir le vivier de contacts de l'association.

### **Signataire pour le secrétariat d'État chargé de l'Économie sociale et solidaire et de la Vie associative**

- Marlène Schiappa, secrétaire d'État ;

## ANNEXE

### Engagements relatifs à des invitations ou participations à un événement non mixte

En cas de participation à des tables rondes, des panels d'experts, des jurys, ou à des événements dont le programme est composé d'une succession de prises de parole, de discours ou de présentations, n'impliquant qu'un seul intervenant à la fois, un total (hors modérateur) de 3 intervenants ou plus sans femme ou sans homme devra déclencher une action de la part du ou des représentants du secrétariat d'État.

Pour les événements et les réunions internes, lorsque leur objectif ou leur format implique la seule intervention de collaborateurs ès qualités ou d'experts en charge des dossiers concernés, et que ces intervenants se trouveraient être exclusivement des hommes, ou exclusivement des femmes, il est attendu un commentaire sur l'absence de mixité et un rappel des actions particulières menées par le groupe permettant à terme de remédier à cet état de fait. Par exemple un rappel des engagements pris avec la présente charte. Cela vaut également pour les événements externes dont la participation présente un intérêt stratégique pour le secrétariat d'État, et qu'une modification de la liste des intervenants s'est avérée impossible.

### Toute invitation, intervention ou utilisation de l'image des signataires dans un cadre non mixte donnera lieu aux actions suivantes :

Si la non mixité de l'événement est connue à l'avance :

- i. Le secrétariat d'État **fera connaître à l'organisateur son engagement** auprès de #JamaisSansElles.
- ii. Le secrétariat d'État **proposera l'intervention d'une collaboratrice à la place** du collaborateur pressenti, à chaque fois que cela est pertinent.

- iii. Le secrétariat d'État échangera avec #JamaisSansElles, qui mettra à contribution son réseau afin de **proposer une ou plusieurs intervenantes** potentielles compétentes dans le domaine visé afin de se joindre à l'événement, conférence ou table-ronde.
- iv. Le cas échéant, **le secrétariat d'État déclinera l'invitation**. À noter que toute communication autour de ce refus pourra être largement relayée et amplifiée via les réseaux sociaux de #JamaisSansElles.

**Si la non mixité est découverte au moment de l'événement :**

- i. L'intervenant **exprimera sa surprise** aux organisateurs, et le fait que l'absence de femmes à l'événement entre en conflit avec son engagement en tant que signataire de #JamaisSansElles.
- ii. Si l'événement doit être maintenu, une **référence explicite à la charte** d'engagement sera faite en début d'intervention, à l'adresse des organisateurs ainsi que du public et des autres participants.
- iii. L'intervenant, en accord avec le secrétariat d'État, demeure seul **juge de l'attitude à adopter en dernier recours quant à sa participation**. Il lui appartiendra de prendre toute mesure qu'il jugera pertinente afin de ne pas s'exposer lui-même et exposer le secrétariat d'État à une possible critique explicite sur les réseaux, par exemple par une communication anticipée sur twitter, mentionnant l'engagement #JamaisSansElles et signalant lui-même le conflit ou les circonstances particulières ayant conduit à ce conflit.

## **Mixité équilibrée**

Dans la continuité de la démarche et de la volonté de faire progresser l'équité professionnelle entre les femmes et les hommes, le secrétariat d'État sera **également attentif à privilégier les interventions mixtes y compris lors d'événements où les femmes sont surreprésentées**.

Ainsi, en fonction de l'événement, dans les cas où cela s'avérera pertinent et uniquement si la liste des intervenants est exclusivement ou quasi exclusivement composée de femmes, le secrétariat d'État pourra proposer l'intervention d'un de ses collaborateurs à la place d'une collaboratrice.

Cependant, dans ce cas, le secrétariat d'État devra rappeler à l'organisateur de l'événement ou de la réunion son engagement avec #JamaisSansElles en faveur de la mixité et son attachement à une meilleure représentativité des femmes dans tous les domaines, pour instaurer une gouvernance partagée.

## **À propos des secteurs d'activités ou des métiers dont les effectifs sont marqués par un déficit de femmes**

Certains domaines ou secteurs d'activité sont encore aujourd'hui caractérisés par un déficit notoire de femmes. Par conséquent, des difficultés particulières à assurer la mixité et a fortiori la parité dans les événements et les réunions peuvent être rencontrées par les organisateurs. Une période de transition peut ainsi être nécessaire avant de réaliser l'objectif de représentation équilibrée des hommes et des femmes. Toutefois, au cours de cette période qui doit être la plus courte possible, le choix des intervenants aux événements correspondants doit toujours tendre à accroître la visibilité des femmes. Leur participation ne doit jamais être inférieure au taux de représentation des femmes dans le secteur en question. Par exemple, dans un domaine où les femmes représentent 20 % des effectifs, un événement comptant cinq intervenants doit inclure au moins une femme.